



# SPÉCIAL GRETA

## REFORME DU RESEAU DES GRETA ATTENTION DANGER !



Les personnels de GRETA sont trop souvent isolés. Les contractuels sont certainement parmi ceux qui sont les plus exploités car ils sont affectés sur des emplois "non permanents". C'est dans les GRETA que l'on trouve le plus de personnels précaires CDI, CDD, vacataires. Les abus de droits se cumulent, de nombreux contrats sont juridiquement intenable : contrats MAPPA, auto-entrepreneurs etc.

Etre taillable et corvéable à merci, être privé de droits, subir l'arbitraire des renouvellements de contrat, craindre le chômage, avoir peur d'être malade, voir sa retraite compromise, vivre une insécurité permanente, subir les temps non complets par les baisses de quotité, ou par l'impossibilité d'aller au-delà de 70 % pour les catégories B et C, changement illégal dans les pondérations d'heures, être divisés entre salariés, **ÇA SUFFIT !**

Pourtant des luttes ont permis certaines avancées. Une délégation de la Fédération et de la CGT Educ'action dont des personnels GRETA, a été reçue par le ministère de l'Education nationale dans le cadre d'une réforme annoncée comme nécessaire au regard de critères très discutables.

L'actualité, c'est aussi les discussions menées au niveau national sur des points particulièrement brûlants, comme les orientations gouvernementales au sujet de la "résorption de la précarité", et d'un "plan de titularisation" dans la fonction publique annoncé pour le premier semestre. Ce sont aussi les propositions alternatives de la CGT pour le réseau des GRETA, acteur à part entière de la formation continue dans un grand service public de la formation.

**Nous vous proposons de prendre contact et de renforcer le réseau national CGT des personnels GRETA. Unis et solidaires, nous pourrions peser et porter nos exigences.**

*Je souhaite  
prendre contact  
(p.4)*

*Marie-Dominique Fièvre  
animatrice FERC et CGT Educ'action du collectif CGT Personnels GRETA*

### Sommaire :

- p.1 . Editorial
- p.2 . Audience MEN du 30.09.2010  
. Tous dans l'action, nous pouvons gagner !
- p.3 . Loi Warsmann : attention danger !  
. Position de la CGT sur la loi Warsmann
- p.4 . Nécessité d'un service public d'orientation, de formation et de certification  
. Bulletin d'adhésion

### ■ S'Informer

**Pour être au fait de l'actualité sociale, vous pouvez consulter les sites de :**

- La CGT Educ'action : [www.unsen.cgt.fr](http://www.unsen.cgt.fr)
- L'UGICT (Ingénieurs, Cadres et Techniciens) : [www.ugict.cgt.fr](http://www.ugict.cgt.fr)
- La CGT : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)
- La FERC : [www.ferc.cgt.fr](http://www.ferc.cgt.fr)

## 👉 Audience au MEN 30 Septembre 2010

Le Ministère de l'Education nationale a constitué un groupe de travail, uniquement composé de membres de l'administration, afin "d'améliorer la gouvernance" des GRETA. En parallèle au travail de ce groupe, la Loi Warsmann, qui va "harmoniser" les GIP, ne sera pas sans conséquences sur les personnels des GRETA ainsi que sur l'obligation de service public de formation continue de l'Education.

### **Les oubliés de la réforme : les personnels administratifs, coordonnateurs, enseignants et psychologues**

*L'état des lieux ne mentionne pas la situation de l'ensemble des personnels GRETA qui travaillent sous statuts précaires. Rien ne semble contrarier le MEN quant au mode actuel de gestion des personnels qui se caractérise par l'explosion de décisions arbitraires et unilatérales : baisse de quotités de contrats sans respects des procédures obligatoires, application de coefficient de pondération illégale sous prétexte de difficultés économiques ou d'activités spécifiques (0,66 pour des formateurs APP, 0,75 pour des conseillers bilan et psychologues), non respect des 1607 heures pour des formateurs qui sont aussi coordonnateurs . Cette situation est en dessous des conventions collectives du privé ! Que dire également du non respect de l'esprit de la loi européenne pour l'octroi du CDI ?*

*Au niveau des rémunérations, c'est la même logique : dans une même académie, on trouve deux poids et deux mesures, rémunération non équivalente, évolution de salaires disparate d'un GRETA et l'autre.*

*La DAFCO, le Rectorat et donc le Ministère de l'Education nationale remplissent-ils leur rôle d'harmonisation et de respect du droit ? La difficulté de pilotage, tant martelée, vient-elle des textes du législateur, des personnels ? Devant cette cacophonie d'une gouvernance aberrante instituée, la CGT ne jouera pas la "grande muette".*

**On le voit, les abus se renforcent et ces conduites déréglées vont toutes dans le même sens : une précarité intolérable d'un point de vue des conditions de travail, des risques psychosociaux et des conflits juridiques.**

Cette situation de précarité touche aussi de plus en plus de Conseillers en Formation Continue, recrutés en contrats précaires. L'évolution proposée par le MEN aux CFC d'intégrer le corps des ITRF laisse de côté l'aspect rémunération et dans le flou celui de leur fonction ?

**CONTRE TOUTES LES PRECARITES  
ICI ET AILLEURS !**



## 👉 Tous dans l'action nous pouvons gagner !

Entre les ambitions affichées d'un service public de qualité (le rapport réaffirme l'obligation de service public que constitue l'Education nationale), le laisser-aller total et l'absence de réponse, **la CGT propose de :**

→ **Mettre en œuvre une loi de titularisation**, seule à même d'apporter des réponses statutaires et collectives. **Cette loi doit tenir compte de la reconnaissance professionnelle des personnels (expérience et qualification), de leurs métiers hautement spécialisés :** administratifs, enseignants (haute technicité dans l'individualisation et dans l'accueil de la mixité des publics, tant dans l'insertion, la formation professionnelle que la certification), coordonnateurs pédagogiques et ou administratifs (métiers d'intermédiaires entre responsables pédagogiques et CFC), psychologues (en insertion et en centre de bilan), chargés de relation entreprise, techniciens informatiques.

→ **Améliorer les conditions de reclassement** des non titulaires CDD et CDI au moment de leur titularisation. Intégrer les personnels GRETA en favorisant une double articulation, titularisation et mobilité choisie.

→ **Renforcer et élever les droits des agents non titulaires :**

- . l'accès au CDI et au travail à temps complet pour l'ensemble des personnels,
- . la reconnaissance de leurs qualifications, la cohérence de gestion,
- . une grille de salaire alignée sur celle des titulaires
- . l'application des règles quant à la gestion du temps de travail.

Cela passe par un élargissement des compétences des CCP.

**C'est rétablir l'équilibre du groupe de travail qui a écarté les personnels, acteurs principaux de la mise en œuvre de qualité des actions de formation continue de l'Education nationale, des jeunes, adultes et salariés du privé et du public.**

## ➔ Loi Warsmann : Attention danger !

Vers le désengagement total de l'Etat sur son obligation d'Education Permanente ? Comment prendre en compte les annonces du MEN et les propositions de la Loi Warsmann sur les GIP sans penser aux risques évidents pesant sur l'ensemble des personnels et du service public de formation continue ?

L'annonce du financement des postes de CFC sur les fonds propres des GRETA a été faite lors de l'entrevue au MEN. Les études de viabilité des GRETA, qui peuvent voir la refonte de nombreux lieux de formation en territoires (jusqu'à 120 !), vont se faire par économies d'échelle. Elles aboutiront à des difficultés financières au détriment de la prise en compte des besoins des salariés et demandeurs d'emploi, jeunes et adultes

Le choix des directeurs de ces nouveaux "GIP-GRETA" reste une inconnue. Le positionnement des chefs d'établissement et agents comptables dans cette structure GIP-GRETA reste équivoque : entre le Commissaire du gouvernement (DAFCO/DAFPIC qui veillera à l'application des politiques publiques) et le directeur du GIP (qui veillera à la rentabilité financière du GRETA), comment les responsables d'établissements publics locaux d'enseignement (EPL) assureront-ils leur obligation de service public au niveau de l'éducation permanente, la formation continue ? Les EPL seront-ils des sous-traitants parmi tant d'autres ? Et rien n'est dit non plus sur les droits syndicaux et représentants des salariés ?

Les futures structures et leurs conventions affiliées "GIP-GRETA" pourront être déterminées ou indéterminées, de droit public ou privé. Elles ne répondent, d'une part, en rien au problème de gouvernance et, d'autre part, en aucune façon n'apportent de réponse aux situations "précaires" des personnels des GRETA, surtout si l'on se réfère aux propositions gouvernementales de résorption de la précarité.

D'autres pistes, comme les EPL (Etablissement Public Local) ou les EPA (rapport 2006 du MEN) existaient. En quoi le GIP-GRETA annoncé répond-il à l'obligation de service public inscrite aussi dans la Constitution du 27 octobre 1946 qui définit un droit à l'Education et à la formation professionnelle ? L'article 13 de son préambule stipule : "la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque, à tous les degrés, est un devoir de l'Etat".

**Sous prétexte de "libre concurrence et non faussée", c'est l'annonce de la mise à mal de l'ensemble du réseau des GRETA.**

Les autorités ministérielles se donnent deux ans pour mettre en place cette réforme ; elles organiseront des assises régionales auxquelles ne sont prévus ni les personnels, ni les organisations syndicales.

"Loi balai", éviction des difficultés subies par les personnels, est-ce ainsi que le gouvernement exprime son attachement à la formation continue, à l'éducation permanente ? En menaçant les personnels, en n'apportant aucune réponse au niveau des difficultés de gouvernance, la réforme n'est évidemment pas à la hauteur des enjeux collectifs et individuels que pose la formation tout au long de la vie.

**Une seule chose est sûre, c'est la satisfaction entière du MEDEF par la seule écoute des employeurs de la formation, professionnelle (FFP). Le gouvernement est en train de vendre "le code de l'éducation nationale" aux employeurs du privé !**

**LA CGT : le réseau des GRETA doit devenir un outil de SERVICE PUBLIC OPTIMUM. Exigeons la constitution d'un service public de formation et d'orientation tout le long de la vie.**

*L*a loi Warsmann (en cours d'étude au Sénat, et plus particulièrement ses articles 59, 69, 70, 71 et 80) semble uniquement vouloir accélérer les changements. Loin "de simplifier le droit", cette loi déciderait - en supprimant l'article 423-1 du code de l'Education nationale - la transformation des GRETA en GIP. Il ne nous paraît pas inutile de préciser que la mission de service public de formation continue des adultes au sein du ministère de l'Éducation nationale a été affirmée par la Loi.

➔ L'Etat doit donc pérenniser le financement de l'ensemble des postes de Conseillers en Formation Continue, personnels au service des territoires et de leurs populations. Ne pas financer les postes de CFC, c'est l'annonce d'un retrait total du MEN au niveau de son obligation de service public.

➔ L'étude de viabilité des GRETA ne pourra pas écarter les Fonds Académiques de mutualisation. Le FAM est une pièce essentielle du GRETA. Il ne peut échapper aux personnels et, plus largement encore, c'est l'argent du service public !

➔ Un continuum de formation ne peut se faire sans une formation initiale forte. Les principes qui caractérisent la notion de Service public s'imposent autour de la formation : gratuité, proximité (mobilité) et diversité.

➔ Les transferts de contrats des personnels GRETA devront concerner l'ensemble des personnels et devront s'articuler avec le plan de titularisation et le renforcement des droits sociaux de l'ensemble des personnels.

La CGT dénonce depuis longtemps les nombreux dysfonctionnements que connaissent les GRETA. Une précarisation accrue des personnels de la formation continue, la mise en place des GIP-GRETA, ne sauraient répondre à l'ensemble de ces difficultés et conduiraient même à une aggravation de celles-ci. Les GRETA sont des organismes publics de formation ancrés dans le réseau des nombreux EPL. Leurs interventions ont donc une dimension particulière : grande proximité effective avec les besoins en territoires et des personnes, diversité des actions, déontologie liée à la neutralité du service public, stratégie possible de cohérence avec le plan régional de formation. Cet outil public de formation a une haute fonction d'utilité sociale car si la Loi a impulsé l'existence des GRETA, c'est toujours en lui associant une mission forte de lutte contre l'exclusion et les inégalités, et cela quelle que soit la réalité du tissu économique. Le réseau public des GRETA assure dans de multiples lieux, une réponse au problème de mobilité des personnes les plus fragiles en leur garantissant l'accès au droit à la formation. Il leur assure la possibilité d'élever leur niveau de certification et ainsi la capacité à sécuriser leurs parcours face aux mutations économiques et sociales. Le réseau public des GRETA répond ainsi aux besoins du pays et aux enjeux de la Formation et de l'Orientation tout le Long de la Vie.

# Nécessité d'un service public d'orientation, de formation, et de certification

La CGT propose la mise en place dans chaque région, à travers des partenariats entre l'ensemble des organismes de service public concernés, GRETA, AFPA, CNAM, APP, CNED... de plates-formes de service public régional de la formation tout au long de la vie, incluant l'orientation et fondées sur l'accessibilité, l'égalité, la gratuité, la pérennité et la transparence. En effet, la complémentarité de l'offre de formation publique peut ouvrir des perspectives de parcours et de réponses à des besoins qu'ils soient structurellement importants ou plus ponctuels. L'engagement de partenariats pour créer les espaces en amont permettrait à des personnes très éloignées d'une vraie capacité à s'orienter, à se former et à se qualifier (publics en situation d'insertion) et d'acquérir cette capacité.

## Réseau des greta - quelques chiffres -



Spécial GRETA  
janv 2011

*A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous*

Je souhaite :  me syndiquer  prendre contact

Nom.....Prénom.....

Adresse personnelle.....

Code postal..... Commune.....

Tél..... E-mail.....

Poste occupé.....

Etablissement GRETA .....

Code postal..... Commune.....

Tél..... E-mail.....

CGT Educ'action - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil cedex - Tél. : 01 48 18 81 47 - e-mail : unsen@ferc.cgt.fr